



Programmes d'éducation spécialisée & Guide des ressources pour les familles

Année scolaire 2016-2017

De la part du directeur adjoint

Chères familles de DCPS,

Vous êtes un de nos partenaires les plus important et nous sommes déterminés à collaborer avec vous afin d'assurer que votre enfant bénéficie d'un excellent programme d'éducation spécialisée. Ce guide est une présentation des programmes d'éducation spécialisée des DCPS ; nous le considérons comme un élément important de communication avec vous. Être informé est un puissant atout, et ce guide fournit d'importantes informations concernant nos programmes ainsi que les coordonnées des personnes clés à contacter afin d'obtenir des informations supplémentaires.

DCPS fait partie des districts urbains du pays dont les programmes d'éducation spécialisée évoluent le plus rapidement. Nous savons, néanmoins, qu'il nous reste encore une large marge de développement afin d'améliorer considérablement les résultats scolaires de tout les élèves. En 2016, nous avons développé une nouvelle stratégie pour focaliser notre travail sur les trois prochaines années. Cette stratégie se concentre sur les résultats scolaires, l'intégration et l'engagement des parents afin de préparer la réussite des élèves à l'université et dans leur carrière professionnelle. Nos quatre objectifs stratégiques pour les années scolaires 2016-2019 sont les suivantes:

Objectif 1: Augmenter la réussite scolaire – améliorer les niveaux de compétences PARCC de 10 pourcent

Objectif 2: Intégrer davantage d'élèves - 60% des élèves recevront leur enseignement dans le cadre général

Objectif 3: Inclure les familles dans le succès de leur enfant - 85% des parents disent être satisfaits du programme d'enseignement de leur enfant.

Objectif 4: Préparer les élèves pour l'université ou à la vie active- Augmenter le taux d'obtention du diplôme secondaire de 55%

Nous espérons que ce guide vous aidera à mieux comprendre nos programmes ; nous vous encourageons à nous contacter directement si vous avez des questions et des commentaires. Les coordonnées de chacun de nos programmes sont mentionnées au dos de ce guide.

Nous sommes enthousiastes à l'idée de passer une année productive et réussie avec votre enfant!



Kerri A. Larkin
Directeur adjoint, Division de l'enseignement spécialisé
District of Columbia Public Schools

Table des matières

Introduction.....	2
Procédure pour bénéficier de l'éducation spécialisée.....	4
Continuum des services d'éducation spécialisée.....	8
Modèle d'intégration.....	8
Programme d'aide « comportement & enseignement » (BES).....	11
Programme d'aide « communication & enseignement (CES) ».....	12
Programme d'aide « apprentissage précoce » (ELS).....	13
Programme d'aide « indépendance & apprentissage » (ILS).....	14
Programme « médical & enseignement » (MES).....	15
Programmes d'aide sensoriel.....	16
Programme d'aide « apprentissage spécifique » (SLS).....	17
Ressources : éducation spécialisée.....	18
Programme d'enseignement à domicile et à l'hôpital (HHIP).....	18
Année scolaire prolongée (ESY).....	19
Medicaid.....	20
Services Associés.....	21
Campus d'enseignement River Terrace.....	23
Programme Section 504.....	24
Programmes de transition.....	25
Technologies d'assistance et d'adaptation (AT).....	29
Questions fréquentes.....	30
Glossaire.....	31

Introduction

Un des objectifs des Écoles Publiques du District de Columbia (DCPS) est que le district soit le district privilégié pour les élèves souffrant d'un handicap. Nous sommes convaincus que tous les élèves peuvent atteindre les niveaux les plus élevés, peu importe leurs circonstances.

Les parents, les familles, et les membres de la communauté jouent un rôle essentiel dans les études de leur enfant, surtout quand un enfant souffre d'un handicap ou a besoin de services spéciaux. Vous connaissez le mieux votre enfant et vous êtes son porte-parole le plus important. L'objectif de ce guide est de vous offrir une brève présentation des programmes et des services que nous offrons à nos élèves souffrant d'un handicap. Nous sommes enthousiastes à l'idée de travailler ensemble pour s'assurer que tous nos élèves bénéficient d'un enseignement d'excellente qualité.

Qu'est-ce que l'éducation spécialisée?

Selon la loi *Individuals with Disabilities Education Improvement Act (IDEA) 2004*, l'éducation spécialisée est un programme d'enseignement et un ensemble de services spécialement conçu pour répondre aux besoins spécifiques d'un enfant souffrant d'un handicap. En vertu de cette importante loi fédérale, les DCPS doivent fournir un **enseignement approprié, public et gratuit [appropriate public education (FAPE)]** à chaque élève. IDEA exige également que l'apprentissage des élèves se fasse dans **l'environnement le moins restreint possible [Least restrictive environment (LRE)]**. C'est à dire que, dans la mesure du possible, l'apprentissage des enfants souffrant d'un handicap doit se faire aux côtés de leurs camarades non handicapés ; et ils ne seront placés dans un environnement différent seulement si leur handicap les empêche d'apprendre avec leurs camarades non handicapés.

Pourquoi, mon enfant aurait-il besoin des services d'éducation spécialisée ?

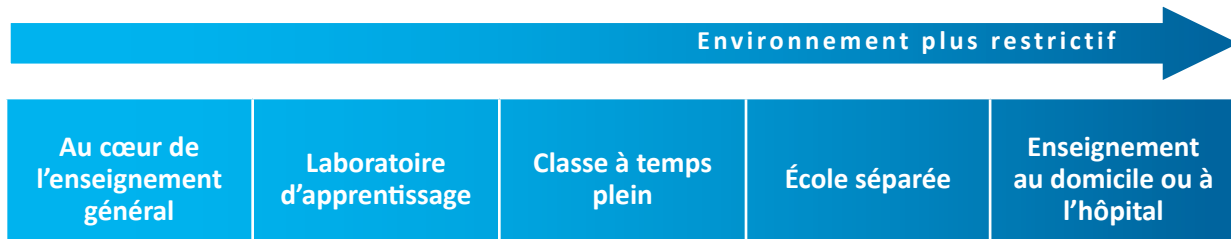
Quand les élèves ont l'opportunité de participer et de progresser dans le même programme scolaire que leurs camarades non handicapés, ont dit qu'ils ont accès au programme scolaire. Néanmoins, le handicap d'un élève peut parfois l'empêcher d'accéder au programme scolaire. Dans ce cas, les méthodes pédagogiques, les outils scolaires, l'organisation de la salle de classe et/ou le travail à la maison doivent être modifiés afin de s'adapter aux besoins de l'élève. Ces modifications et aménagements donnent aux élèves l'opportunité d'accéder à leur cursus scolaire.



Où ces services sont-ils fournis?

DCPS fournit un continuum de services pour les élèves âgés de trois à vingt-deux ans souffrant d'un handicap identifiés comme étant admissibles pour bénéficier des services d'éducation spécialisée. Ces services peuvent être fournis dans le continuum dans différents environnements; l'apprentissage des élèves s'effectue dans l'environnement le moins restrictif que possible.

Les équipes IEP déterminent le niveau approprié des services dont un élève a besoin pour accéder au programme scolaire. La plupart des élèves de DCPS peuvent bénéficier de ces services dans une classe d'enseignement général (normale), dans un laboratoire d'apprentissage ou dans une classe à temps plein. L'enseignement peut avoir lieu dans une école séparée, au domicile ou à l'hôpital; ces lieux sont considérés comme les environnements les plus restrictifs et le niveau de besoin des élèves est le plus élevé.



« **Au cœur de l'enseignement général** » signifie que l'enseignement et les services spécialisés des élèves souffrant d'un handicap seront fournis avec leurs camarades non handicapés dans la salle de classe générale. DCPS croient fermement que tous les élèves bénéficieront le plus que possible de la présence des élèves souffrant d'un handicap dans l'environnement d'enseignement général.

Néanmoins, il arrive qu'un élève ait besoin de plus d'aide que celui dispensé dans un environnement d'enseignement général. « **En dehors de l'enseignement général** » fait référence à tous les enseignements et les services spécialisés fournis à une classe ou un groupe constitué intégralement d'élèves souffrant d'un handicap. Les élèves ayant moins de 20 heures d'enseignement spécialisé dans leur IEP en dehors de l'enseignement général, bénéficient généralement des services de laboratoire d'apprentissage considéré également comme un classe de services ou services de retrait.

Les classes à temps plein de DCPS dans tout le district fournissent des groupes d'aide spécialisée aux élèves ayant 20 heures ou plus d'enseignement spécialisé dans leur IEP en dehors de l'enseignement général. Nos classes à temps plein sont conçues pour apporter une aide supplémentaire aux élèves souffrant d'un handicap avec un niveau élevé de besoins.

Les IEPs des élèves peuvent contenir des heures d'enseignement général uniquement, des heures en dehors de celui-ci, ou une combinaison des deux types d'enseignement.

Comment se passe l'intégration au sein de DCPS?

Les élèves souffrant d'un handicap passent le plus de temps possible avec leurs camarades (selon la décision de l'équipe IEP). Notre objectif est d'aider tous les élèves à développer les compétences dont ils auront éventuellement besoin pour apprendre dans une classe d'enseignement général aux côtés de leurs camarades non handicapés. Il est important de noter que cette intégration n'est pas un type de salle de classe ou un lieu mais plutôt une philosophie d'intégration des élèves souffrant d'un handicap dans l'environnement d'enseignement général. L'objectif de l'intégration est de fournir aux élèves un enseignement de grande qualité aligné sur les attentes des différents niveaux scolaires et leur donner l'opportunité de réussir dans tous les domaines. Une manière importante de mettre en place l'intégration est d'atteindre les objectifs de l'enseignement spécialisé d'un élève dans une salle de classe d'enseignement général.

Procédure pour bénéficiaire de l'éducation spécialisée

Quelle est la procédure pour bénéficiaire de l'éducation spécialisée?

Recommandation	Évaluation de l'IEP & admissibilité	Création de l'IEP	Mise en place & suivi des services
<ul style="list-style-type: none">Un parent, un conseiller d'orientation, parent ou un administrateur scolaire soumet une recommandation pour bénéficier de services d'enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none">Recueillir et analyser les informations de l'élève (y compris les évaluations).Réunion avec l'équipe IEP pour discuter des informations recueillies.Réunion d'admissibilité avec l'équipe IEP afin de déterminer si l'élève a besoin des services.	<ul style="list-style-type: none">Une réunion IEP se tient pour discuter des services dont un élève a besoin.Un IEP est créé dans les 30 jours suivant la réunion d'admissibilité initiale.	<ul style="list-style-type: none">Les IEPs sont mis en place immédiatement après la réunion IEP.Les IEPs sont révisés tous les ans. L'admissibilité pour bénéficier des services est révisée tous les trois ans.

La procédure pour bénéficiaire de l'éducation spécialisée débute une fois que l'enseignant, le parent, le psychologue ou une personne tierce (crèche ou médecin) soumettent une recommandation pour un élève. Une fois la recommandation prise en compte, une équipe se réunit pour discuter de cette recommandation, collecter (ou en suggérer en plus) les évaluations et déterminer si l'élève est admissible ou pas pour bénéficier des services d'enseignement spécialisés. Cette équipe se nomme l'équipe d'IEP (programme d'enseignement spécialisé) [**IEP (individualized education program)**]; elle doit être composée d'enseignants d'enseignements général, de membres de l'administration scolaire, d'autres membres importants du personnel de l'école, des prestataires de services concernés, de l'élève (si approprié) et de vous.

Une fois qu'un élève est reconnu admissible pour bénéficier des services d'éducation spécialisée, l'équipe IEP discute d'un plan d'action et crée un IEP pour l'élève. L'IEP est un document qui souligne les besoins scolaires de l'élève et le type d'enseignement et de services nécessaires pour répondre à ses besoins. L'équipe IEP détermine les services d'éducation spécialisée dont l'élève a besoin et l'environnement approprié dans lequel ces services doivent être fournis.

En tant que tuteur légal de votre enfant, vous êtes un membre très important de l'équipe IEP. Par conséquent, la loi de 2014 concernant les droits des élèves bénéficiant d'une éducation spécialisée (*Special Education Student Rights Act of 2014*) exige que l'école de votre enfant vous envoie tous les documents pertinents qui seront abordés dans une réunion IEP ou une réunion d'admissibilité dans les cinq jours suivants la date de cette réunion. Cette mesure vous permet d'avoir assez de temps pour revoir les documents et préparer la réunion.

En vertu de cette même loi, vous pouvez vous attendre à ce qu'une copie de l'IEP vous soit envoyée 5 jours après la réunion.

DCPS fait tous les efforts imaginables pour fournir les services d'éducation spécialisée dans l'école de chaque enfant ou dans leur école de quartier si les services adéquats sont disponibles. Quand cela n'est pas possible, DCPS assigne l'élève à une salle de classe dans une autre école pouvant fournir les services de l'IEP de ce dernier, où il y a de la place et qui se trouve le plus près possible de son domicile.

La loi (*Special Education Students Rights Act of 2014*) permet aux parents ou leur représentant de visiter la salle de classe de l'élève. Si vous voulez désigner un représentant pour observer l'école de votre enfant, l'école vous fournira le formulaire suivant « Observation Designee Form ».

Qui dois-je contacter si je pense que mon enfant a besoin de services d'éducation spécialisée?

Selon IDEA, un district scolaire doit identifier, localiser et évaluer tous les enfants souffrant d'un handicap ou ceux supposés en avoir. Cela s'appelle « détection de l'enfant ».

A DCPS, les recommandations pour bénéficier des services d'éducation spécialisée doivent être effectuées auprès des groupes suivants:

Early Stages – s'occupe des recommandations des enfants âgés de 3 à 5 ans des écoles à charte dépendantes, des écoles privées ou religieuses, des crèches ainsi que des enfants qui ne sont pas encore inscrits à l'école.

Les écoles DCPS de quartier- s'occupent des élèves âgés de 5 à 21 ans inscrits dans une école DCPS recommandés par l'école qu'ils fréquentent.

Aide IEP centralisée- s'occupe des recommandations pour les élèves âgés de 5 à 21 ans dont le choix de fréquenter une école privée ou religieuse a été fait par les parents et dont les frais de scolarité sont payés par ces derniers.

Early Stages

Destiné à: Les enfants âgés de 3 à 5 ans

Niveaux: PK3, PK4 et maternelle

Contact: referral@earlystagesdc.org ou info@earlystagesdc.org

Selon IDEA, un district scolaire doit identifier, localiser et évaluer tous les enfants de 3 à 5 ans pouvant avoir un handicap. Early Stages travaille avec les enfants de DCPS âgés de 3 à 5 ans qui fréquentent des écoles à charte dépendantes, des écoles privées ou religieuses et des crèches ainsi que les enfants qui ne sont pas encore inscrits à l'école. De plus, Early Stages gère la transition C, le procédé qui détermine si oui ou non un enfant bénéficiant de services d'intervention précoce est aussi admissible pour bénéficier des services d'éducation spécialisée à l'école.

Early Stages a deux sites d'évaluation:

Walker-Jones Education Campus, 1125 New Jersey Avenue, NW

Department of Employment Services, 4058 Minnesota Avenue, NE

Activités principales

Early Stages offre des dépistages pour dépister les retards de développement, s'occupe des recommandations, évaluent, tient les réunions d'éligibilité, crée les IEPs et identifie les lieux où les enfants admissibles peuvent bénéficier de leurs services. Chaque élève recommandé pour une évaluation complète est confié à une équipe d'évaluation. Cette équipe est composée d'un coordinateur familial qui aide les familles au cours du processus et un coordinateur d'évaluation qui organise les évaluations et la création d'un IEP. Cette équipe complète ensuite une évaluation avec les autres spécialistes et donne aux parents une meilleure idée des besoins de leur enfant. Avec les parents, l'équipe détermine si oui ou non l'enfant est admissible pour bénéficier des services d'éducation spécialisée. S'il est admissible, l'équipe développe un IEP.

Prestation de service

Tous les services d'IEP sont fournis dans les écoles DCPS par des employés de DCPS. Une place dans leur école de quartier ou par le biais de la loterie est offerte aux enfants admissibles qui ne sont pas encore inscrits dans une école DCPS. Si l'école du quartier n'est pas disponible ou ne possède pas de programme qui répond aux besoins de l'enfant, une place lui sera donc proposée dans l'école la plus proche pouvant répondre à ses besoins. Les enfants dont les familles qui préfèrent les inscrire dans une école privée ou religieuse recevront des services similaires par le biais du plan de service individualisé [Individualized Service Plan (ISP)] au lieu d'un IEP.

Aide sociale

Les équipes d'Early Stages travaillent en collaboration avec le district et gèrent la procédure de recommandation pour les crèches, les professionnels de la santé et tous les autres prestataires professionnels qui travaillent avec votre enfant. Ils proposent également des ateliers pour les parents et une aide pour le dépistage et pour les recommandations pour les familles individuelles. Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, veuillez consulter www.earlystagesdc.org.

Recommandation à Early Stages

N'importe qui faire une recommandation auprès d'Early Stages. Les recommandations peuvent être faites par téléphone au: 202-698-8037; par fax: 202-654-6079; par e-mail: referral@earlystagesdc.org; en remplissant le formulaire en ligne: <http://earlystagesdc.org/for-professionals/referrals>, ou en personne en vous rendant sur un de leur site.

Les écoles de quartier de DCPS

SDestiné à: Les enfants âgés de 5 à 21 ans inscrits dans à une école de DCPS
Contact: profiles.dcps.dc.gov pour obtenir les coordonnées des écoles

Si votre enfant est âgé de 5 à 21 ans et est scolarisé dans une école de DCPS, les recommandations pour les services d'éducation spécialisée se font par le biais de l'école qu'il fréquente. Les étapes pour effectuer la recommandation, l'évaluation et établir l'admissibilité sont expliquées ci-dessous.

1. On a identifié que votre enfant pourrait souffrir d'un handicap possible

Vous ou un professionnel scolaire a remarqué que votre enfant est en difficultés et pourrait souffrir d'un handicap.

2. Rencontrer l'équipe [Response to Intervention (RTI)]

Contactez votre école afin de leurs faire part de vos préoccupations et programmer un rendez-vous pour en discuter ainsi que des interventions préalables à la recommandation.

3. Si votre enfant est toujours en difficultés

Si vous pensez que le plan RTI ne répond pas aux besoins de votre enfant ou si l'équipe RTI décide que ses stratégies ont été épuisées, discutez-en avec le leader de RTI ou contactez le représentant de votre école au sein de l'agence locale d'éducation [*Local Education Agency (LEA)*].

4. Votre enfant est évalué

On vous demandera de signer un formulaire donnant votre accord pour effectuer l'évaluation, le formulaire de consentement signé, votre enfant sera évalué et pourrait recevoir des tests spécifiques afin d'informer l'équipe. L'évaluation sera adapté spécifiquement à votre enfant et pourrait contenir des sessions d'observation, des entretiens, une analyse des bulletins scolaires et des tests à effectuer.

5. L'admissibilité est déterminée

L'équipe d'évaluation vous rencontrera afin de revoir les évaluations et déterminera l'admissibilité de votre enfant pour bénéficier des services d'éducation spécialisée.

6. Si votre enfant est admissible pour bénéficier des services

S'il a été déterminé qu'un enfant souffre d'un handicap et a besoin d'un enseignement spécialisé et de services associés en raison de ce handicap, votre enfant sera donc admissible pour bénéficier de ces services. Une fois que l'éligibilité de votre enfant aura été déterminée, l'équipe se réunira afin de rédiger le programme d'éducation spécialisée de votre enfant [*Individualized Education Program (IEP)*]. L'enseignement et les services que reçoit votre enfant ne changeront pas tant que vous n'aurez pas donné votre accord pour que les services d'éducation spécialisée débute et que l'IEP soit finalisé.

Aide IEP centralisée

Destiné à: Les enfants âgés de 5 et 10 mois à 21 ans qui ont été placés dans une école privée ou religieuse par leurs parents.

Contact: dcps.childfind@dc.gov ou (202) 442-5475

dcps.dc.gov/page/determining-if-private-and-religious-school-students-need-special-education

L'unité d'aide IEP centralisée gère les recommandations des enfants âgés de 5 ans et 10 mois à 21 ans placés dans une école privée par leurs parents et faisant partis d'une des catégories suivantes:

Fréquentent un centre pour le développement de l'enfant privé ou religieux ou une école élémentaire/collège à DC, peu importe si la famille réside à DC ou pas;

Fréquentent un centre pour le développement de l'enfant privé ou religieux ou une école élémentaire/collège dans un autre état et que la famille réside à DC; ou

Scolarisés à domicile.

Procédure d'admissibilité/Recommandation

Afin de recommander un élève d'école privé pour bénéficier d'une évaluation d'éducation spécialisée, veuillez fournir les informations suivantes. Les documents peuvent être obtenues sur le site Web de DCPS mentionné ci-dessus ou en contactant l'unité d'aide IEP centralisée.

Documents obligatoires:

Formulaire de recommandation

Formulaire médical

Justificatif d'inscription dans une école privé ou une école religieuse à DC (en général une lettre de l'école)

Vérification de domiciliation à DC (Uniquement pour les résidents de DC ; à compléter après que les autres documents sont reçus)

Documents suggérés:

Dossier d'assiduité

Bulletins scolaires

Scores aux tests standardisés

Échantillons de travail

Précédentes évaluations (si applicable)

Continuum des services d'éducation specializ

Modèles d'intégration

Enseigner en collaboration

Destiné à: Les étudiants ayant un enseignement spécialisé défini dans leur IEP désigné comme « dans l'enseignement général »

Contact: sped.inclusion@dc.gov

L'enseignement en collaboration est une option de service qui existe afin de fournir un enseignement spécialisé aux élèves souffrant d'un handicap dans le cadre d'un enseignement général. L'enseignement en collaboration a lieu quand deux professionnels ou plus se partagent la responsabilité d'enseigner certains ou tous les élèves de la même classe. Cette pratique donne à tous les élèves l'opportunité d'apprendre avec deux enseignants avec une approche intégrée programme scolaire. Pour les élèves ayant un IEP, l'enseignement en collaboration peut fournir un environnement moins restrictif pour bénéficier de l'enseignement spécialisé. En donnant la possibilité aux élèves avec ou sans handicap l'accès au programme scolaire dans la même classe, l'enseignement en collaboration peut permettre l'intégration. DCPS est favorable à ce type d'enseignement dans toutes les écoles DCPS.

Modèle d'instruction

Il y a de nombreux différents modèles d'enseignement en collaboration. La liste non exhaustive de certains modèles que DCPS favorise est la suivante:

Un enseignant et un assistant: une personne a la responsabilité principale d'enseigner alors que l'autre professionnel circule dans la salle de classe pour apporter son aide quand le besoin se fait sentir.

En équipe : les deux enseignants enseignent la même chose simultanément.

Stations d'enseignement: les enseignements divisent le contenu du programme scolaire et les élèves. Puis chaque enseignant enseigne le contenu du programme à un groupe puis l'enseigne à l'autre groupe. Si cela est approprié une troisième station donne l'opportunité aux élèves de travailler de manière indépendante.

Enseignement en parallèle: les deux enseignants enseignent la même chose simultanément mais la classe est divisée. La différence entre cette approche et l'enseignement par station est que dans le cadre de l'enseignement en parallèle, l'enseignement ne travaille qu'avec un seul groupe d'élèves au lieu de travailler avec tous les élèves en même temps.

Enseignement alternatif: Un enseignant prend la responsabilité d'un large groupe alors que l'autre enseignant travaille de avec un plus petit groupe. L'objectif de mettre les élèves en groupe, la composition du groupe et l'enseignement qui en est responsable peut varier.

Un enseignant et un observateur : un enseignant dirige l'enseignement alors que l'autre recueille les informations concernant les progrès académique des élèves, leur comportement, leurs interactions sociales et leur réactivité aux instructions de l'enseignant. Ces informations servent de base pour les décisions prises concernant l'enseignement.

Le programme scolaire est conforme aux normes du tronc commun de l'Etat (*Common Core State Standards*) ainsi que *DCPS Scope et Sequence*. L'enseignement est également conforme aux objectifs de l'IEP et adapté au niveau approprié.

Aide dans la salle de classe

Les co-enseignants se partagent l'enseignement et sont tout deux activement impliqués durant l'enseignement. Les enseignants certifiés préparent et développent ensemble les préparations de cours.

Intégration de la petite enfance

Destiné à: Élèves souffrant d'un handicap qui sont dans une classe d'enseignement général

Niveaux: PK3–PK4

Contact: dcps.earlychildhood@dc.gov

Au niveau de la petite enfance, DCPS a un grand nombre d'élèves souffrant d'un handicap se trouvant dans une classe d'enseignement général. Ces classes utilisent un nombre d'outils scolaires basés sur la recherche comme par exemple : Tools of the Mind, Creative Curriculum, Montessori et l'approche Reggio Emilia. Les enseignants sont munis de toutes les ressources et les aides pour répondre aux besoins de tous les enfants. Certaines salles sont spécifiquement aménagées pour permettre, dans la même classe, l'instruction des enfants souffrant d'un handicap et de ceux qui n'en ont pas simultanément. Ces classes utilisent les outils du programme « Tools of the Mind » et ont accès à des ressources supplémentaires afin d'aider tous les enfants.

Modèle d'instruction

Le programme « *Tools of the Mind* » permet aux enseignants de travailler avec chaque élève individuellement pour les aider à se préparer pour la maternelle. Les élèves dans la classe, ont également l'avantage d'avoir des opportunités supplémentaires pour développer leurs compétences sociaux-émotionnelles en côtoyant et en apprenant des élèves ayant différentes capacités que les leurs. Au niveau PK3/ PK4, les élèves souffrant d'un handicap bénéficient grandement du modélisme de leurs camarades de classe. Les élèves non handicapés bénéficient également de la situation car ils apportent leur aide et un accompagnement à leurs camarades de classe. Tous les élèves de cet environnement résoudront mieux les problèmes et accepteront mieux les différences des autres.

Aide dans la salle de classe

Les salles de classe équipées de « *Tools of the Mind* » sont dotées d'un enseignant certifié en enseignement de la petite enfance et en enseignement spécialisé et de deux auxiliaires qualifiées. Même en étant dans une classe d'enseignement général les élèves bénéficient de tous les services (tous les services scolaires, personnels et autres services concernés) mentionnés dans leur IEPs.



Les laboratoires d'apprentissage

Précédemment connu sous le nom de salle de ressources

Destiné à: Élèves ayant moins de 20 heures d'enseignement spécialisé en dehors de «l'enseignement général» mentionné dans leur IEP

Contact: sped.inclusion@dc.gov

Le laboratoire d'apprentissage est une salle de classe séparée de la classe d'enseignement général où les élèves souffrant d'un handicap reçoivent directement un enseignement spécialisé et une aide scolaire. Cette forme d'aide est parfois appelée « classe de ressources » ou service de retrait. Dans cet environnement, les élèves passent une partie de leur temps dans le laboratoire d'apprentissage et l'autre dans la classe d'enseignement général avec des modifications/aménagements.

Admissibilité

Les élèves de DCPS ayant moins de 20 heures d'enseignement spécialisé par semaine en dehors de l'enseignement général peuvent bénéficier d'un enseignement dans le laboratoire d'apprentissage. Les équipes IEP décident si oui ou non l'élève nécessite un enseignement dans le laboratoire d'apprentissage. Les élèves ayant plus de 20 heures d'enseignement spécialisé en dehors de l'enseignement général dans leur IEP sont admissibles pour le programme à temps plein.

Modèle d'instruction

Les enseignants des laboratoires d'apprentissage enseignent en large groupe, petit groupe ou individuellement en respectant les adaptations et les modifications mentionnées dans les IEO des élèves. Tous les enseignements s'alignent sur les standards de tronc commun de l'état et *Scope et Sequence* de DCPS. Les interventions ciblées en maths et en alphabétisation qui sont mises en œuvre dans les labos d'apprentissage sont : *Lexia, SpellRead, System 44/Read 180, Do the Math et Do the Math NOW!*



Programme d'aide : comportement & enseignement (BES)

Destiné à: Élèves souffrant d'handicaps émotionnels et les élèves ayant d'autres handicaps qui nécessitent une aide comportementale intensive

Niveaux: de la 2^{ème} à la 12^{ème} année

Contact: dcps.bes@dc.gov

Le programme d'aide : comportement et enseignement [*Behavior and Education Supports (BES)*] est destiné aux élèves qui ont été identifiés comme souffrant d'un handicap émotionnel ou qui ont des comportements difficiles nuisant à l'apprentissage. Chaque salle de classe offre un environnement d'apprentissage sécuritaire et structuré qui met l'accent sur un enseignement conforme au tronc commun.

Admissibilité

Le programme BES program est destiné aux élèves de la 2^{ème} à la 12^{ème} année ayant des plans d'intervention relatifs au comportement (BIPs) et qui n'ont pas réagi de manière effective aux interventions dans le cadre de l'enseignement général. Ces élèves ne peuvent s'inscrire dans ces classes si l'équipe IEP pense que les services d'un programme BES à temps plein sont nécessaires.

Les élèves dans les salles de classe du programme BES recevront la majorité de leur instruction dans un environnement à temps plein ; néanmoins les élèves peuvent commencer leur transition dans l'environnement d'enseignement général si l'équipe IEP détermine qu'ils sont prêts.

Modèle d'instruction

Les élèves du programme BES ont le même suivi de leur progrès en lecture et en maths que les élèves en enseignement général. Les élèves BES participent à l'évaluation standard de l'état avec les adaptations mentionnées dans leur IEP. Il est rare qu'un élève du programme BES soit éligible pour bénéficier d'une évaluation alternative.

Aide dans la salle de classe

Chaque programme BES est doté de trois employés qualifiés: un enseignant certifié en enseignement spécialisé, un auxiliaire et un technicien du comportement. Les employés sont formés en sécurité (*behavior management program*), techniques de désamorçage de crise et stratégies d'instruction. Les spécialistes BES fournissent une formation individualisée et une aide au personnel des salles de classe. Les prestataires de services spécialement formés et certifiés répondent aux besoins physique et émotionnels des élèves en fonction de leur IEP.

Programme d'aide : communication & enseignement (CES)

Destiné à: Élèves ayant un spectre autistique et des troubles associés

Niveaux: PK3 à la 12^{ème} année

Contact: dcps.ces@dc.gov

Le programme d'aide : communication et enseignement [*Communication and Education Supports (CES)*] est destiné aux élèves diagnostiqués avec le spectre autistique ou d'autres besoins d'apprentissage. Le programme CES est basé sur l'analyse appliquée du comportement [*Applied Behavior Analysis (ABA)*] et utilise des pratiques basées sur des résultats pour fournir aux élèves des salles de classes très structurées. Les enseignants et le personnel scolaire de ces classes à temps plein répondent aux besoins scolaires et aux comportementaux et sociaux-émotionnels des élèves afin de les aider à développer des compétences d'indépendance dans la vie.

Admissibilité

Les programmes sont destinés aux élèves de serve PK3 à la 12^{ème} année qui ont le spectre autistique et/ou nécessitent une assistance dans les domaines suivants: communication, social-émotionnel, capacité d'adaptation et au niveau scolaire. Les élèves ne peuvent s'inscrire dans ces classes que si l'équipe IEP décide qu'ils ont besoin des services du programme CES à temps plein. Les élèves dans les classes du programme CES reçoivent typiquement une instruction à temps plein; néanmoins, les élèves peuvent commencer une transition dans un environnement d'enseignement général si l'équipe détermine qu'ils sont prêts.

Les élèves souffrant d'une forme d'autisme appelé « *high functioning autism (HFA)* » qui remplissent les critères spécifiques peuvent être éligibles pour bénéficier de notre programme *CES-Executive Function*. Dans ce programme, les élèves sont en général au niveau ou au dessus du niveau de leur classe, n'ont pas de retard du langage ou cognitif mais ont des difficultés à accéder à l'environnement d'enseignement général.

Modèle d'instruction

Les salles de classe CES sont très structurées et apportent une aide précieuse. Le personnel utilise les techniques ABA techniques comme l'incitation, l'estompement et le renforcement afin d'offrir la meilleure qualité d'enseignement et d'intervention en matière de comportement. Les programmes de lecture et de maths incluent *Edmark*, *Failure Free Reading* et *STAR Autism*. Le programme CES offre également *Attainment Core Content Curriculum* qui est conforme aux normes d'enseignement du tronc commun de l'état.

L'enseignement dans le programme *CES-Executive Function* est conforme aux normes du tronc commun de l'état et à *Scope et Sequence* de DCPS avec une concentration sur les compétences sociales.

Aide dans la salle de classe

Chaque classe CES est dotée d'un enseignant certifié en éducation spécialisée et un auxiliaire formé en ABA. Les spécialistes CES fournissent une formation individualisée et une aide au personnel des classes. Les spécialistes CES sont des experts dans le domaine de la recherche ABA et nombreux d'entre eux sont des analystes certifiés du comportement (BCBAs). Les prestataires sont spécifiquement formés et certifiés pour répondre aux besoins

Programme d'aide : apprentissage précoce (ELS)

Destiné à: Élèves ayant des retards développementaux

Niveaux: PK3 à la 2^{ème} année

Contact: dcps.specialed@dc.gov

Le programme d'aide : enseignement précoce [*Early Learning Supports (ELS)*] offre une intervention précoce à temps plein pour les élèves. Chaque classe utilise des méthodes d'intervention basées sur la recherche, un enseignement individualisé et des services associés afin de préparer les élèves à un environnement moins restrictif.

Admissibilité

Le programme ELS est destiné aux élèves de PK3 à la 2^{ème} année souffrant d'un retard développemental ou d'autres retards cognitifs, de communication, social/émotionnel, et/ou moteur et compétences d'adaptation. Les élèves autistiques ne sont généralement pas places dans ces classes. De nombreux élèves de ce programme sont identifiés par le biais d'*Early Stages*. Les équipes IEP décide si oui ou non un élève a besoin de l'aide ELS à temps plein.

Modèle d'instruction

Les classes ELS sont très structurées et encouragent les élèves. Le programme scolaire est conforme aux normes du tronc commun de l'état et à *Scope et Sequence* de DCPS. Le programme ELS utilise des méthodes d'intervention ciblées en lecture afin d'améliorer le niveau de lecture, l'orthographe, la compréhension et l'analyse critique. Les enseignants utilisent un modèle basé sur l'apprentissage individuel et en petit groupe.

Aide dans la salle de classe

Chaque programme ELS est doté d'un enseignant certifié en enseignement spécialisé et un auxiliaire en instruction. Les spécialistes ELS fournissent une formation individualisée et une aide au personnel de la classe. Les prestataires de service certifiés sont spécifiquement formés pour répondre aux besoins physiques et émotionnels des élèves

Programme d'aide : indépendance & apprentissage (ILS)

Destiné aux: Élèves souffrant d'un handicap intellectuel et de besoins d'adaptation

Niveaux: de la 3^{ème} à la 12^{ème} année

Contact: dcps.ils@dc.gov

Les classes du programme ILS sont des classes à temps plein destinées aux élèves souffrant d'un handicap cognitif ou intellectuel. Chaque programme utilise le programme scolaire conforme au tronc commun en matière d'alphabétisation et des règles de savoir-vivre pour préparer les élèves au monde du travail et à jouir d'une indépendance à long terme. Les partenariats avec les commerces de la communauté et une transition planifiée sont les pièces clés du programme ILS.

Admissibilité

Les programmes ILS sont destinés aux élèves ayant un retard intellectuel mesurable ainsi qu'un retard dans leur capacités a s'adaptation et a évolué dans le milieu scolaire ou les élèves qui ont un retard intellectuel. Les élèves ne peuvent s'inscrire dans ces classes que si l'équipe IEP détermine qu'ils ont besoin des services du programme ILS à temps plein. Les élèves ayant le niveau de besoin le plus élève peuvent être candidat pour les classes ILS dans une école spécialisée séparée.

Modèle d'instruction

Les classes du programme ILS sont très structurées et encouragent les élèves. Le programme scolaire est conforme aux normes du tronc commun de l'état et à *Scope et Sequence* de DCPS, avec une concentration particulière sur les activités de la vie quotidienne qui encourage l'indépendance. Les programmes de lecture comme *Edmark* et *Failure Free Reading* sont utilisés dans les programmes ILS.

Les élèves du lycée du programme ILS à temps plein travaillent pour obtenir un certificat IEP. Ils ont accès aux services de transition d'orientation scolaire vers une carrière ainsi qu'à des formations professionnelles. De nombreux élèves du programme ILS, mais pas tous, passent l'évaluation alternative aux normes de l'état.

Aide dans la salle de classe

Les programme ILS sont dotés d'un enseignant certifié en enseignement spécialisé et auxiliaire spécialisé en instruction. Les employés sont formés et reçoivent de l'aide dans les domaines suivants : instruction efficace, interventions spécifiques en lecture, gestion du comportement et collecte d'informations. Les spécialistes ILS fournissent une formation individualisée et de l'aide aux employés des classe ILS.

Les prestataires de services sont spécialement formés et certifiés pour répondre aux besoins physiques et émotionnels des élèves conformément à leur IEP.

Programme d'aide: Médical & Enseignement (MES)

Destiné à: Élèves ayant des besoins médicaux complexes

Niveaux: PK3 à la 2^{ème} année

Contact: dcps.specialed@dc.gov

Les classes du programme d'aide : médical et enseignement [*Medical and Education Support (MES)*] sont des classes à temps plein pour les élèves qui ont été diagnostiqués avec des besoins médicaux complexes et des retards intellectuels ou cognitifs. Chaque classe offre un environnement sécuritaire et un apprentissage structuré avec une concentration sur les expériences sensorielles et les services associés d'intégration.

Admissibilité

Le programme MES est destiné aux élèves PK3 à la 2^{ème} année qui ont été diagnostiqués avec une pathologie chronique et complexe ou des retards cognitifs. Les élèves de ce programme ont typiquement des limitations dans leur fonctionnement quotidien et utilisent de nombreux services médicaux. Ces élèves passent typiquement la majorité de leur temps dans une classe MES, il se peut qu'ils passent une partie de leur journée avec leurs camarades non handicapés.

Modèle d'instruction

Les salles de classe du programme MES sont conçues pour créer un espace d'apprentissage individuel dédié à l'apprentissage de l'élève. Le programme scolaire est conforme aux normes du tronc commun de l'état et à *Scope et Sequence* de DCPS, ainsi qu'aux objectifs de l'IEP de l'élève. Les élèves participent à des cours de lecture, d'écriture et de calcul, découverte sensorielle et des cours d'art et de musique spécialisée.

Aide dans la salle de classe

Chaque classe MES est dotée d'un enseignant certifié en enseignement spécialisé et d'un auxiliaire formé pour répondre aux besoins uniques des élèves. Une infirmière est également sur place pour répondre aux besoins des élèves. Les prestataires de services sont spécialement formés et certifiés pour répondre également aux besoins des élèves conformément à leur IEP.

Programmes d'aide sensorielle

Destinés aux: Élèves avec un déficience auditive ou de la vue

Niveaux: PK3 à la 12^{ème} année

Contact: dcps.sensorysupport@dc.gov

Les programmes d'aide sensorielle sont destinés aux élèves qui sont sourds/malentendants ou qui sont aveugles/ont une déficience de la vue. Ces programmes sont destinés à aider les élèves à développer les compétences dont ils ont besoin pour vivre avec leurs pairs n'ayant ces déficiences ainsi que vivre en toute indépendance.

Admissibilité

Les élèves du programme d'aide sensorielle ont une déficience sensorielle ou ils nécessitent une aide sensorielle ou une aide pour communiquer et accéder à leur environnement scolaire. Les élèves de ce programme ont typiquement des capacités cognitives moyennes ou au-dessus de la moyenne. Néanmoins, certaines écoles ont des salles de classe dédiées pour répondre aux besoins des élèves ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle ou des retards cognitifs.

Modèle d'instruction

Le programme scolaire dans les programmes d'aide sensorielle est conforme aux normes du tronc commun de l'état et à *Scope et Sequence* de DCPS. Le personnel de cette classe enseigne le programme en langage des signes américain aux élèves qui sont sourds/ont des difficultés d'audition. Pour les élèves qui ont une déficience de la vue, l'enseignement se fait en braille ainsi qu'une formation en mobilité et sens de l'orientation aidant les élèves à se déplacer au sein de leur école et de leur communauté. Les classes d'aide sensorielle aide également les élèves à développer leurs moyens de communication et leurs capacités à évoluer dans la vie quotidienne, cela leur donne l'opportunité de réussir dans et dehors de la salle de classe.

Les élèves passent en général, la plupart de leur journée de classe dans un environnement d'enseignement général et bénéficient de l'accès à une technologie de pointe (comme par exemple des dispositifs d'aide à l'écoute) ou d'autres moyens pour les aider à accéder au programme scolaire. Le programme d'aide sensorielle offre également une formation audition/verbale-orale pour aider avec l'audition résiduelle, système d'implants cochléaire et l'amplification des sons.

Aide dans la salle de classe

Chaque salle de classe pour les élèves sourds/malentendants est dotée d'un enseignant qualifié pour travailler avec les personnes malentendantes. Chaque classe pour la vue est dotée d'un enseignant qualifié pour travailler avec les personnes ayant un déficience de la vue [*teacher of the visually impaired (TVI)*]. Les salles de classes d'aide sensorielle ont également des auxiliaires spécialisés en instruction ; ils apportent une aide supplémentaire. Les prestataires de services sont spécialement formés et certifiés pour aider les élèves conformément à leur IEP.



Programme d'aide: apprentissage spécifique (SLS)

Destiné à: Élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou d'autres troubles

Niveaux: de la 3^{ème} à la 12^{ème}

Contact: dcps.specialed@dc.gov

Le programme d'aide d'apprentissage spécifique [*Specific Learning Support (SLS)*] est destiné aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage spécifiques ou une autre difficultés où le comportement n'est pas l'obstacle principal pour accéder au programme scolaire d'enseignement général. Chaque salle de classe offre un environnement sécuritaire et un apprentissage structuré avec une concentration sur l'enseignement individualisé.

Admissibilité

Le programme SLS est destiné aux élèves de la 3^{ème} à la 12^{ème} année qui ont été identifiés comme ayant une difficulté d'apprentissage spécifique ou des besoins d'apprentissage complexe et qui n'ont pas bien réagi aux interventions effectuées dans le cadre de l'enseignement général. Généralement, les élèves SLS apprennent le gros du contenu du tronc commun dans une salle de classe SLS. Néanmoins, ils peuvent commencer à effectuer la transition dans un environnement d'enseignement général une fois que l'équipe IEP détermine qu'ils sont prêts.

Modèle d'instruction

L'enseignement est conforme au tronc commun de l'état et à *Scope et Sequence* de DCPS ainsi qu'aux objectifs de l'IEP de l'élève. Les programmes de lecture et de maths dont les élèves bénéficient sont les suivants : *SpellRead*, *System 44*, *Equals Math* et *Read 180*.

Les élèves du programme SLS sont suivis en lecture et en maths tout comme leurs camarades non handicapés. Les élèves du programme SLS participent à l'évaluation aux normes de l'état avec des aménagements conformément à leur IEP. Il est rare qu'un élève SLS soit éligible pour une évaluation de l'état alternative.

Aide dans la salle de classe

Chaque salle de classe SLS est dotée d'un enseignant certifié en enseignement spécialisé et un auxiliaire formé à répondre aux besoins des élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou des styles d'apprentissage complexes. Les spécialistes SLS offrent une formation individualisée et une aide au personnel travaillant de ces classes. Les prestataires de services sont formés et certifiés pour répondre aux besoins physiques et émotionnels des élèves conformément à leur IEP.

Ressources pour l'enseignement spécialisé

Programme d'enseignement au domicile et à l'hôpital (HHIP)

Destiné à: Élèves ne pouvant pas se rendre à l'école en raison d'une condition médicale
Niveaux: PK3 à la 12^{ème} année
Contact: hip.dcps@dc.gov

HHIP est destiné aux élèves de PK3 à la 12^{ème} année qui en raison d'un état pathologique ou émotionnel sont confinés chez eux ou à l'hôpital et par conséquent ne peuvent pas se rendre à l'école.

Admissibilité et procédure de recommandation

Pour répondre aux exigences d'admissibilité du HHIP:

Résider ou être hospitalisé dans le District de Columbia;

Être inscrit dans une école publique du District de Columbia, avoir un IEP et être inscrit dans une école publique sous chartre, avoir un IEP et être inscrit dans une école non publique suivie par DCPS;

La durée d'absence de l'école doit être de deux semaines ou plus ou être atteint d'une maladie chronique qui engendre des absences intermittentes sur une période prolongée ; et

Avoir un attestation médicale signée par le médecin traitant ou le psychiatre.

La recommandation pour HHIP doit être initiée par l'école de quartier. Pour les élèves titulaires d'un IEP, l'équipe IEP doit déterminer si les services HHIP sont nécessaires.

Modèle d'instruction

HHIP offre un programme scolaire conforme au tronc commun de l'état. Un programme basé sur les résultats et sur les interventions sont disponibles pour les élèves. Un coordinateur HHIP aide et oriente les élèves, collabore avec les enseignants des écoles locales pour s'assurer que les élèves s'inscrivent dans les cours appropriés, suit le progrès des élèves et donne ses impressions aux enseignants et aux parents.

Enseignement spécialisé: les enseignants HHIP d'enseignement spécialisé enseignent aux élèves de l'école élémentaire et du collège ayant besoin de services d'éducation spécialisée. L'enseignement est individualisé conformément aux objectifs détaillés dans l'IEP de l'élève.

Des prestataires de services formés et certifiés répondent aux besoins des élèves conformément à leur IEP ou leur plan 504.

Transition : retour à l'école

Les coordinateurs HHIP, les enseignants et le personnel médical travaillent en collaboration avec les parents/tuteurs ainsi que l'école afin de coordonner le retour de l'élève dans un environnement d'enseignement au sein de l'école, une fois que les services HHIP ne sont plus nécessaires.

Année scolaire rallongée (ESY)

Destiné à: Tous les élèves souffrant d'un handicap qui ont ESY mentionnée dans leur IEP

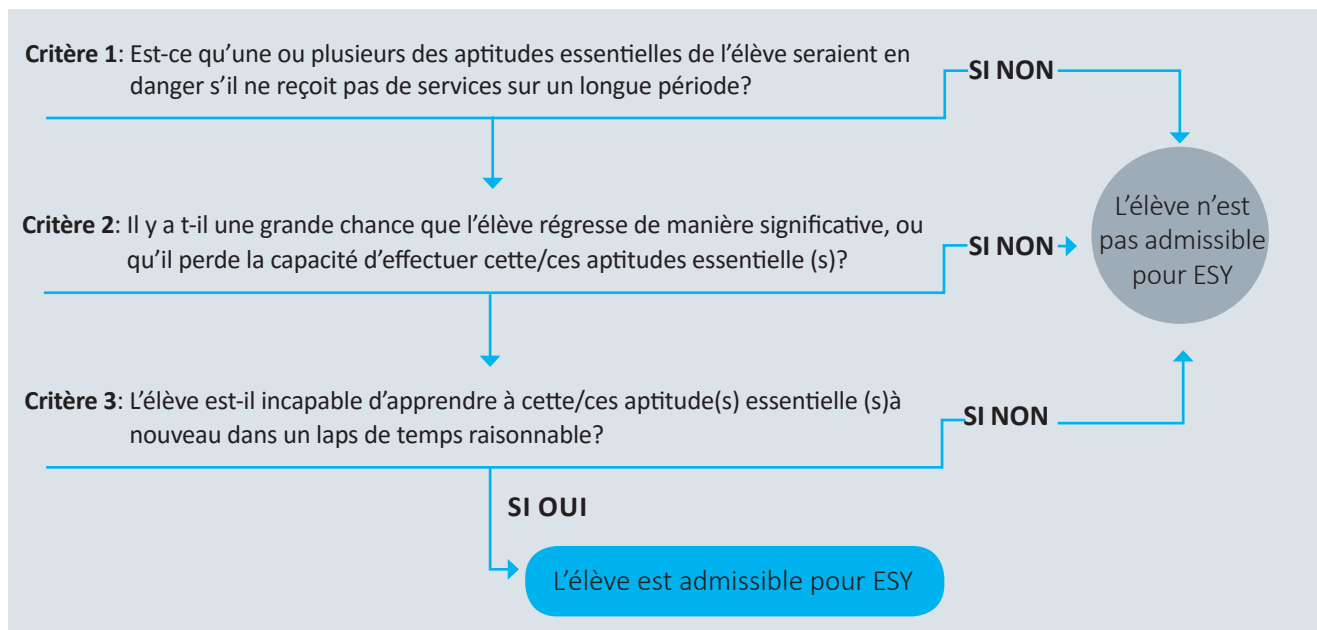
Niveaux: PK3 à la 12^{ème} année

Contact: dcps.esy@dc.gov

ESY fait référence à un enseignement spécialisé et/ou des services associés fournis à un élève souffrant d'un handicap au-delà de l'année scolaire normale. DCPS offrent un programme d'été afin d'aider les élèves à conserver les compétences essentielles à leur progrès afin qu'ils soient prêts à débiter l'année scolaire à l'automne. Le programme ESY d'été se déroule dans de nombreuses écoles chaque année.

Admissibilité

Les équipes IEP évaluent l'éligibilité d'un élève pour ESY chaque année. Afin d'être considéré éligible pour ESY, un élève doit remplir les trois critères suivants :



Les aptitudes essentielles peuvent être des aptitudes scolaires en lecture et en math, ou des aptitudes non scolaires telles les interactions sociales, le comportement ou des aptitudes de la vie quotidienne.

Modèle d'instruction

L'enseignement est basé sur les besoins des aptitudes essentielles de l'élève et sur les objectifs de l'IEP ainsi que sur les normes du tronc commun de l'état.

Aide dans la salle de classe

Les classes du programme ESY sont dotées d'enseignants certifiés en enseignement spécialisé et d'auxiliaires disponibles si le besoin se fait sentir. Le personnel fournit un enseignement conforme aux aptitudes essentielles de l'IEP de l'élève. Des membres du personnel formés en leadership de l'enseignement spécialisé apportent également leur aide au programme d'été. Des prestataires de services spécialement formés répondent aux besoins physiques et émotionnels des élèves conformément à leur IEP.

Medicaid

Destiné aux: Élèves bénéficiant des services d'éducation spécialisée qui sont admissibles pour bénéficier de Medicaid
Contact: dcps.medicaid@dc.gov

La loi fédérale accepte que DCPS facture à Medicaid les services d'enseignement spécialisés fournis aux élèves qui sont éligibles pour bénéficier de Medicaid. Les fonds de Medicaid perçus peuvent être utilisés pour acheter des équipements et des fournitures pour les élèves, embaucher et former et améliorer les programmes d'éducation spécialisée.

Procédure pour donner son accord

La loi sur les droits de la famille et la vie privée [*Family Education Rights and Privacy Act (FERPA)*] exige que les écolés du district obtiennent l'accord des parents avant de facturer Medicaid. Cet accord autorise DCPS à communiquer les informations scolaires nécessaires pour la facturation à Medicaid. DCPS ne peut pas facturer les services d'éducation spécialisée sans le formulaire d'accord parental signé. Vous pouvez vous entretenir avec l'enseignant d'éducation spécialisée de votre enfant afin de remplir et de signer ce formulaire.

Impact de l'accord

Le District n'utiliserait pas Medicaid si cela: (1) Réduirait la couverture à vie disponible ou or tout autre bénéfice en tant qu'assuré; (2) Engendrait un coût à votre famille; or (3) augmente votre prime d'assurance ou entraîne la cessation des bénéfices de l'assurance.

Si vous décidez de ne pas donner votre accord, la possibilité que votre enfant bénéficie des services d'éducation spécialisée ne sera pas impactée. Vous n'êtes pas obligé de donner votre accord ; et votre refus n'empêchera pas votre enfant de bénéficier des services d'éducation spécialisée au détriment de DCPS.

Si votre enfant ne bénéficie plus des services Medicaid, leurs services IEP services ne seront pas affectés. Votre enfant continuera de recevoir tous les services mentionnés dans son IEP.

Types de services pris en charge

Services d'audiologie /Évaluation

Services d'aide au comportement

Nutrition

Services d'ergothérapie/Évaluation

Services d'orientation et de mobilité/Évaluation

Services d'aide à la personne

Services de kinésithérapie /Évaluation

Évaluation psychologique

Services d'une infirmière certifiée

Services d'orthophonie /Évaluation

Services associés

Destiné à : tous les élèves souffrant d'un handicap et qui ont des services associés mentionnés dans leur IEP

Niveaux : PK3 à la 12^{ème} année

Contact : dcps.relatedservices@dc.gov

Audiologie éducative

Les audiologistes éducatifs se concentrent sur les conséquences des difficultés d'audition, d'écoute et de traitement auditif sur les aptitudes scolaires, communicatives et/ou sociales des élèves. Les audiologistes soutiennent les élèves en évaluant leur audition et leur capacité de traitement auditif, et en sélectionnant et adaptant la technologie d'amplification appropriée. Les audiologistes apprennent aux élèves, à leurs parents et au personnel de l'école comment utiliser et prendre soin du matériel auditif. Ils donnent également des informations sur l'impact de la perte auditive, et fournissent des stratégies pour maximiser les fonctions communicatives d'un élève, la confiance en soi, et la prévention de la perte auditive.

Services de soutien en matière de comportement et santé mentale

L'équipe des services de soutien en matière de comportement et santé mentale se compose d'assistants sociaux de DCPS qui travaillent avec les élèves sur les problèmes auxquels ils sont confrontés à l'école, à leur domicile, et dans la communauté, qui affectent leur capacité à participer à leur éducation et à en bénéficier. Ces services peuvent comprendre un accompagnement en groupe ou individuel, des visites à domicile, et des évaluations sociales, affectives et comportementales. Les assistants sociaux scolaires travaillent avec les enseignants pour analyser le comportement des élèves et leur fonctionnement dans le but d'élaborer des stratégies favorisant au maximum l'apprentissage en classe. Ces assistants sociaux connectent aussi les élèves et les familles avec les ressources communautaires afin de renforcer l'efficacité des services de soutien comportemental prodigués à l'école. Les assistants sociaux font partie de l'équipe d'intervention de crise, qui soutient les élèves et le personnel scolaire en cas de crise.

Ergothérapie et physiothérapie

Les ergothérapeutes et physiothérapeutes travaillent avec l'équipe éducative pour soutenir la capacité d'un enfant à avoir accès au programme d'enseignement général, à satisfaire aux normes, à faire des progrès annuels adéquats, à participer à l'éducation postsecondaire, et à devenir des citoyens fonctionnels indépendants après l'obtention du diplôme.

Dans la pratique en milieu scolaire, les ergothérapeutes et physiothérapeutes considèrent le handicap par rapport aux limitations d'activités et aux restrictions de participation auxquelles un enfant est confronté, plutôt que de se fixer sur les limitations prévues d'un diagnostic, d'une maladie ou d'un trouble en particulier. Les limitations d'activités et les restrictions de participation de l'enfant rencontrées dans l'accès au programme éducatif sont traitées en priorité.

Psychologie

L'équipe de psychologues soutient les élèves et les enseignants en administrant des tests psychologiques et de développement, en analysant les informations sur le comportement et le fonctionnement cognitif de l'enfant, et en interprétant ces résultats avec le personnel scolaire et les parents. Les psychologues de DCPS collaborent avec les parents, les enseignants et les autres membres de l'équipe IEP pour veiller à ce que les résultats des tests et les autres informations soient utilisés pour choisir les services appropriés et élaborer les objectifs. Les psychologues scolaires aident également le personnel scolaire et les parents à établir des stratégies en matière d'apprentissage et de comportement.

Orthophonie

L'équipe d'orthophonistes identifie et prend en charge les enfants qui présentent des retards et troubles spécifiques en matière de langage et de communication. L'équipe offre une intervention pour aider les élèves à surmonter l'impact de ces problèmes sur leurs résultats scolaires. Les orthophonistes utilisent les techniques et stratégies d'intervention actuelles pour aider les élèves à devenir plus autonomes. Leurs services traitent également des préoccupations relatives à l'alimentation et la déglutition. Les orthophonistes travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et les parents pour développer les capacités d'expression verbale et aider les élèves à appliquer ces compétences dans toutes les possibilités d'apprentissage en renforçant les stratégies mises en œuvre en classe et à la maison.

Transport

Le transport est un service associé en vertu de l'IDEA, et l'admissibilité de votre enfant est déterminée par l'équipe IEP en fonction des critères fournis par le *Bureau du Directeur de l'Éducation (OSSE)*. Le transport est assuré par la Division du Transport (DOT) de l'OSSE.

Si vous avez des questions sur l'admissibilité de votre enfant à bénéficier de services de transport, veuillez contacter son école. Si votre enfant peut en bénéficier et que vous avez des questions sur les bus, les itinéraires ou les horaires, veuillez appeler le Centre des ressources pour les parents de la DOT de l'OSSE au 202-576-5000.



River Terrace Education Campus (RTEC)

Destiné à : élèves ayant des retards intellectuels et des besoins médicaux complexes

Niveaux : de la 3^e à la 12^e année

River Terrace Education Campus est une école exemplaire conçue pour les élèves qui ont besoin de niveaux élevés de soutien. RTEC a été conçu pour être accessible à tous les élèves et a des espaces qui permettent aux élèves de s'exprimer et de participer. Chaque classe présente un environnement d'apprentissage sécuritaire et structuré, qui met l'accent sur l'instruction et les expériences sensorielles.

Admissibilité

Les installations et les ressources de River Terrace sont spécialement conçues pour les élèves ayant une déficience intellectuelle et des besoins médicaux complexes. Les équipes d'IEP décident si un élève a besoin d'un cadre pédagogique scolaire séparé. DCPS détermine si les salles de classe de RTEC sont l'emplacement approprié pour fournir les services aux élèves.

Modèle d'instruction

La planification des cours et l'enseignement sont conçus pour atteindre les objectifs de l'IEP de chaque élève. DCPS offre également les solutions pour le primaire et le secondaire de la société Attainment, qui sont fondées sur la recherche, les programmes conformes au tronc commun créés spécifiquement pour les élèves qui doivent être fortement soutenus. Les élèves seront également en mesure d'accéder à de nombreuses interventions en mathématiques et lecture qui ont été utilisées avec succès dans les classes d'éducation spécialisée du district.

Les salles de classe de RTEC ont également été conçues pour présenter différents types de technologie visant à aider les élèves à apprendre et à réussir. Par exemple : ordinateurs, tablettes, tableaux blancs interactifs et systèmes améliorés de sonorisation et d'éclairage. En utilisant ces technologies ainsi que toutes les technologies d'assistance attribuées, les élèves sont en mesure de mieux accéder au programme et à l'instruction.

Aide dans la salle de classe

Chaque classe de RTEC est dotée d'un professeur d'éducation spécialisée certifié et d'un auxiliaire formés pour répondre aux besoins uniques des élèves. Des soins infirmiers sont également fournis au besoin à l'école et aux élèves. Des fournisseurs de services connexes spécialement formés et certifiés soutiennent les élèves conformément à leur IEP. Le personnel de RTEC est également disponible pour aider les élèves à acquérir des compétences professionnelles et de vie autonome afin de les préparer à la transition vers la vie post-secondaire.

Programme Section 504

Destiné à : tous les élèves handicapés admissibles (voir critères ci-dessous)

Niveaux : de PK3 à la 12e

Contact : 504@dc.gov

Le programme Section 504 porte le nom de la Section 504 de la loi sur la réadaptation (*Rehabilitation Act*) de 1973, une loi fédérale qui exige que les écoles publiques fournissent des aménagements raisonnables aux élèves handicapés afin qu'ils puissent accéder au programme d'enseignement général et aux possibilités d'apprentissage de l'école.

Contrairement à l'éducation spécialisée, Section 504 ne prescrit pas d'instruction spécialisée pour les élèves admissibles. En revanche, le programme Section 504 garantit que les élèves handicapés admissibles obtiennent les aménagements ou services raisonnables nécessaires pour accéder au programme d'enseignement général et aux autres possibilités d'apprentissage dans leur école de DCPS.

Admissibilité

Un élève est admissible en vertu de la Section 504 s'il présente une (1) déficience physique ou mentale qui (2) limite sensiblement (3) une activité importante de la vie. Un élève doit satisfaire les trois critères pour être admissible.

Les déterminations d'admissibilité sont effectuées par l'équipe 504 de l'école de l'élève.

Processus du programme Section 504

Les parents / tuteurs sont invités à remplir un formulaire d'orientation Section 504 s'ils pensent que leur enfant présente une déficience physique ou mentale qui pourraient le rendre admissible au programme Section 504. Les formulaires d'orientation sont disponibles à l'école de l'élève.

Une fois que le formulaire d'orientation a été reçu par l'école, l'équipe 504 demande au parent / tuteur de fournir des documents médicaux ou des renseignements supplémentaires et invite le parent / tuteur à assister à une réunion sur l'admissibilité au programme Section 504. Lors de cette réunion, l'équipe passe en revue toutes les informations disponibles et détermine si l'élève est admissible.

Si l'on détermine que l'élève est admissible, l'équipe 504, qui comprend le parent / tuteur, rédige alors le plan 504 de l'élève, qui décrit les aménagements ou services spécifiques dont il a besoin pour accéder au programme d'enseignement général de l'école.

L'équipe 504 se réunit chaque année pour examiner le plan 504 de l'élève et déterminer si des changements s'imposent. L'équipe 504 examine également l'admissibilité de l'élève au programme Section 504 tous les trois ans.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, veuillez contacter le coordinateur du programme Section 504 ou le directeur de l'école de votre enfant. Vous pouvez en savoir plus sur la loi en consultant la page Web du Département américain de l'Éducation :

www.ed.gov/about/offices/list/ocr/504faq.html

Veuillez noter que les écoles à charte, privées, et religieuses ont des programmes spécifiques pour satisfaire à leurs obligations en vertu de la Section 504 de la loi sur la réadaptation. Si votre enfant va dans une école à charte, privée, ou religieuse, veuillez contacter directement l'école pour obtenir plus d'informations.

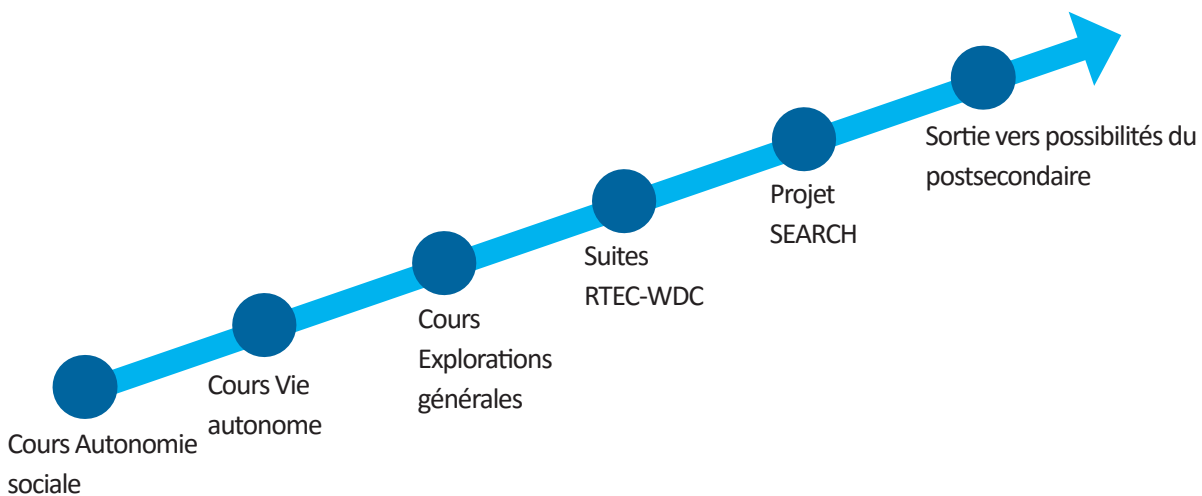
Programmes de transition

Continuum de soutien

Un continuum de soutien basé sur les compétences générales et spécialisées pour la formation à l'indépendance au sein de la communauté est disponible pour les élèves de DCPS. Les élèves ont la possibilité de participer à 79 cours axés sur la transition, comme cours optionnel ou obligatoire. Le cours sur l'autonomie sociale est disponible de Pre-K à la 12e année. En outre, il y a un cours élémentaire appelé Compétences essentielles.

Les élèves du secondaire qui suivent les programmes à temps plein et qui étudient pour obtenir un certificat d'achèvement IEP doivent suivre les cours obligatoires d'autonomie sociale et d'explorations générales au lycée. Les élèves qui étudient pour obtenir un diplôme d'études secondaires standard peuvent suivre des cours de transition comme cours optionnels si leur emploi du temps le permet.

Modèle de continuum de soutien avec plan de transition



Vie autonome

Ce cours est conçu selon le modèle d'instruction communautaire, qui permet aux élèves de mettre en pratique les compétences de vie autonome dans leur communauté. Ils apprennent aussi à choisir des activités de loisirs appropriées au cours de ce cours. Le cours est prodigué par les coordonnateurs du développement de la main-d'œuvre de DCPS en partenariat avec The Arc of DC.

Explorations générales

Les élèves inscrits au cours Explorations générales commencent par préciser leurs intérêts professionnels et rencontrer des professionnels dans le domaine qui les intéresse. Au cours de la dernière année de ce cours, les élèves effectuent un travail rémunéré 2 à 3 jours par semaine. Les élèves qui ne sont pas tout à fait prêts ou suffisamment autonomes pour occuper un emploi peuvent demander au Centre de développement de la main-d'œuvre de River Terrace Education Campus une formation supplémentaire dans l'espoir d'obtenir un emploi soumis à la concurrence.

River Terrace Education Center - Centre de développement professionnel (RTEC-WDC)

Destiné à : élèves de 17 à 21 ans ayant des déficiences de développement visant un certificat d'achèvement d'IEP
Contact : dcps.transition@dc.gov

Le Centre de développement professionnel (*Workforce Development Center – WDC*) est un programme d'enseignement et d'expérience professionnelle combinés destinés aux élèves handicapés de 12e année. Le programme d'un an prépare les élèves, qui reçoivent le soutien de l'éducation spécialisée au travers de DCPS, à occuper un emploi dans la communauté. Les élèves reçoivent une formation dans les domaines de l'horticulture, des sciences de la santé/le soutien administratif, et l'accueil. Les élèves développent également leurs compétences professionnelles et de vie autonome par les programmes du WDC.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible, les élèves doivent :

- être âgés de 17 à 21 ans et présenter une déficience intellectuelle ou de développement;
- entrer en 12e année et prévoir d'être diplômés à la fin de ce programme;
- être en voie d'obtenir un certificat (non un diplôme) et faire preuve d'une bonne assiduité;
- avoir travaillé dans la communauté et suivi les cours de transition à leur école principale;
- être dotés d'un plan de transition qui montre que l'élève nécessite un enseignement sur les compétences professionnelles et la vie autonome;
- être capables d'effectuer les tâches professionnelles avec un soutien et des aménagements;
- souhaiter travailler dans la communauté pendant et à la fin du programme;
- avoir de bonnes notions d'hygiène, aptitudes sociales et capacités de communication;
- être capables d'utiliser les transports en commun de façon autonome, y compris *MetroAccess* (une formation est disponible par l'intermédiaire du programme).

Sites du Centre de développement professionnel

Le Centre de développement de la main-d'œuvre est situé à *River Terrace Special Education Campus*. Les élèves peuvent effectuer des stages chez les partenaires de la communauté dans le District de Columbia.

Sélection des élèves

Les enseignants et le personnel scolaire sont chargés de recommander les élèves au Centre de développement professionnel pendant l'automne. Les recommandations sont faites par e-mail à dcps.transition@dc.gov. Les élèves sélectionnés passeront par la procédure de demande et d'entrevue au début du second semestre. Les élèves admis doivent participer à l'orientation et remplir toutes les formalités administratives liées à leur intégration.

Projet SEARCH

Destiné à : élèves de 18 à 21 ans visant un certificat d'achèvement d'IEP

Contact : dcps.transition@dc.gov

Les élèves qui peuvent avoir développé leurs compétences à RTEC-WDC, mais ne pas être prêts à occuper un emploi à temps plein soumis à la concurrence ou à suivre un programme de formation continue peuvent demander à participer au projet SEARCH. Les élèves qui n'ont pas participé à RTEC-WDC peuvent aussi postuler. Les sites du projet SEARCH correspondent aux Suites de RTEC-WDC. L'objectif est de travailler avec les élèves pour acquérir les compétences générales et spécialisées nécessaires pour occuper un emploi soumis à la concurrence au cours ou à la fin du programme. Ceux qui ne sont pas employés peuvent se diriger vers un programme d'études postsecondaires dans un collège ou une université.

Critères d'admissibilité

Présenter une déficience intellectuelle ou de développement

Avoir entre 18 et 21 ans et recevoir des services d'éducation spécialisée;

Viser un certificat d'achèvement d'IEP (non un diplôme) et avoir moins de 15 absences;

Désirer travailler dans la communauté pendant et à la fin du programme;

Avoir de bonnes notions d'hygiène, aptitudes sociales et capacités de communication;

Avoir la capacité de suivre des instructions et respecter le code de conduite;

Être capable d'utiliser les transports en commun de façon autonome, y compris MetroAccess (une formation est disponible par l'intermédiaire du programme);

Être capable de passer un dépistage de drogues et une vérification du casier judiciaire.

Sélection des élèves

Les élèves intéressés doivent contacter le coordonnateur du développement professionnel à leur école et être recommandés. Les recommandations sont faites au cours de l'automne et de l'hiver de l'année scolaire, et les élèves sont sélectionnés au début du printemps. Tous les élèves admis doivent assister à une orientation d'été de deux semaines. Si vous avez des questions, veuillez contacter l'équipe de transition à dcps.transition@dc.gov



Programme d'opportunités d'emploi soumis à la concurrence

Destiné à : élèves handicapés de 16-22 ans qui visent un diplôme d'études secondaires

Contact : dcps.transition@dc.gov or <http://dcpsceo.com>

Le programme d'opportunités d'emploi soumis à la concurrence se compose d'un travail rémunéré conçu pour aider les élèves handicapés à atteindre leurs objectifs de formation professionnels et postsecondaires. Le programme se compose de trois académies :

Académie des services de transition vers un emploi : les élèves de 9e et 10e année ont l'occasion de travailler dans le domaine qui les intéresse. Les élèves participent à des activités d'enseignement qui leur permettent d'acquérir les compétences de base nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

Académie du mentorat et des stages : les élèves de 11e et 12e année sont jumelés à un mentor qui travaille dans le domaine professionnel qui intéresse l'élève. Les mentors et les élèves travaillent ensemble pour créer un « projet professionnel » et les élèves suivent un programme de développement professionnel en 8 modules de janvier à mai. Pendant l'été, les élèves appliquent les compétences qu'ils ont acquises en effectuant un stage de 80 heures sur le lieu de travail de leur mentor.

Académie des exercices de transition : les élèves de 12e année participent à des sessions et des applications concrètes visant à leur apprendre à gérer les attentes d'une formation postsecondaire ou d'un milieu de travail. Les élèves apprennent à : gérer un compte bancaire, se repérer sur un campus universitaire, vivre avec un coturne, prendre soin de ses besoins personnels, noter des échéances précises comme Homecoming, les examens partiels et finaux, les dates limites pour l'aide financière, l'inscription ouverte pour l'assurance, et comment se préparer aux défis de la vie.

Critères d'admissibilité

Recevoir des services d'éducation spécialisée;

Avoir moins de 15 absences;

Désirer travailler dans la communauté pendant et à la fin du programme;

Avoir de bonnes notions d'hygiène, aptitudes sociales et capacités de communication;

Avoir la capacité de suivre des instructions et respecter le code de conduite;

Être capable d'utiliser les transports en commun de façon autonome, y compris MetroAccess (une formation est disponible par l'intermédiaire du programme); and

Être capable de passer un dépistage de drogues et une vérification du casier judiciaire.

Sélection des élèves

Les élèves intéressés doivent contacter le coordonnateur du développement professionnel à leur école et être recommandés. Les recommandations sont faites au cours de l'automne de l'année scolaire, et les élèves sont sélectionnés au début de l'hiver. Si vous avez des questions, veuillez contacter dcps.transition@dc.gov

Technologie d'assistance (TA)

Destiné à : élèves nécessitant des soutiens technologiques individualisés pour suivre leur programme

Niveaux : PK3 à la 12e année

Contact : dcps.assistivetech@dc.gov

La technologie d'assistance (TA) est un terme général qui regroupe toutes les technologies qui aident un élève handicapé à accéder au programme ou au cadre scolaire. Les dispositifs de soutien sont mis à la disposition des élèves qui en ont besoin pour accéder à un enseignement public gratuit adapté, sur décision de l'équipe IEP après évaluation des élèves par l'équipe TA.

Catégories de TA

La TA se présente sous toutes formes et tailles, de solutions simples, comme les poignées de crayon et les pupitres inclinables, aux dispositifs de haute technologie, comme les ordinateurs portables et les logiciels.

Il existe trois catégories de TA : la TA pour l'accès, la TA pour la communication, et la TA pour la mobilité.

La TA pour l'accès vise les élèves ayant besoins de soutien pour participer à l'instruction, et parcourir, manipuler ou utiliser le matériel pédagogique. Exemples de TA pour l'accès : commutateurs adaptés, enregistreurs vocaux numériques et agrandisseurs d'écran.

La TA pour la communication, également appelée communication améliorée et alternative, aide les élèves à communiquer avec le personnel et entre eux et à participer en classe. Exemples de TA pour la communication : logiciels et applications de communication, et supports de communication dotés de pictogrammes.

La TA pour la mobilité permet aux élèves d'accéder à leurs environnements de classe et scolaire. Ces solutions de siège et de mobilité permettent aux élèves de s'asseoir plus près de leurs camarades et de se déplacer dans leur école avec plus d'indépendance. Exemples de TA pour la mobilité : sièges d'activité, de coin et de sol, et déambulateurs.

Veillez noter que les fauteuils roulants et autres soutiens médicaux ne sont pas inclus dans les rôles et responsabilités de l'équipe TA.

Accès à la TA

Les équipes IEP ou 504 déterminent si l'élève a besoin d'un dispositif ou de services de TA lors de leur réunion.

Questions fréquentes

Où puis-je trouver plus d'informations sur l'éducation spécialisée à DCPS ?

Vous trouverez des ressources, y compris les termes communs en matière d'éducation spécialisée, sur dcps.dc.gov/specialeducation

Qui dois-je contacter à l'école de mon enfant si j'ai une question concernant les services d'éducation spécialisée qu'il reçoit ?

Le responsable de cas de votre enfant est votre point de contact principal à l'école en ce qui concerne les besoins de services d'enseignement et connexes de votre enfant. Les responsables de cas peuvent être des enseignants d'éducation spécialisée, des enseignants de l'enseignement général, ou des fournisseurs de services connexes. Indépendamment de leur rôle à l'école, les responsables de cas sont chargés de faire en sorte que votre enfant reçoive les services décrits dans son IEP et de faire le suivi des progrès de votre enfant par rapport aux objectifs de l'IEP. Si vous avez des questions qui dépassent l'expertise spécifique de votre responsable de cas, celui-ci sera en mesure de vous mettre en contact avec la personne appropriée dans l'établissement pour répondre à vos préoccupations.

Quelle est la différence entre le placement de mon enfant et l'emplacement des services ? Est-ce qu'ils signifient la même chose ?

Non, ces termes ne signifient pas la même chose. Le placement de votre enfant fait référence au niveau de service requis par son IEP (c.-à-d. l'IEP peut être appliqué dans une classe d'enseignement général, une classe de programme à temps plein ou une école séparée), tandis que l'emplacement des services de votre enfant fait référence à l'emplacement physique où ils recevra les services. Si l'équipe IEP de votre enfant détermine qu'il vaudrait mieux placer votre enfant dans une classe de programme à temps plein, mais que votre école de quartier n'a pas de soutiens adéquats disponibles dans l'établissement, la Division de l'instruction spécialisée travaillera avec l'école pour déterminer le meilleur emplacement de services pour votre enfant.

Mon enfant a un IEP, comment puis-je l'inscrire dans une école de DCPS ?

Si votre enfant reçoit une instruction principalement dans le cadre de l'enseignement général, ce qui signifie qu'il a moins de 20 heures d'enseignement spécialisé dans son IEP, vous pouvez l'inscrire dans votre école de quartier par le biais du processus d'inscription standard ou l'entrer dans la loterie My School DC pour obtenir une place dans une école hors secteur d'affectation. Veuillez consulter dcps.dc.gov/enroll pour plus d'informations sur l'inscription de votre enfant, y compris un aperçu des formulaires requis.

Si vous êtes nouveau à DCPS (vous venez d'un autre district scolaire ou d'une école à charte) et que votre enfant a un IEP à temps plein, ce qui signifie qu'il a plus de 20 heures d'enseignement spécialisé en dehors de l'enseignement général sur son IEP, commencez par inscrire votre enfant à votre école de quartier. Si l'école est incapable de subvenir aux besoins de votre enfant, la Division de l'instruction spécialisée travaillera avec l'école pour déterminer le meilleur emplacement des services pour votre enfant. Veuillez noter que dans le but de faciliter ce processus, il est utile d'inclure une copie de l'IEP actuel de votre enfant dans le dossier d'inscription que vous apportez à votre école de quartier.

Glossaire

Individuals with Disabilities Education Improvement Act (IDEA) : La loi fédérale qui traite de la plupart des questions relatives à l'éducation spécialisée.

Least Restrictive Environment (LRE) : Les enfants handicapés doivent être éduqués dans l'environnement le moins restreint possible qui peut répondre à leurs besoins. Cela signifie que les enfants handicapés doivent être éduqués au maximum avec leurs camarades non handicapés dans la mesure où cela convient à leurs besoins/capacités.

Intégration : L'état d'esprit qui encourage de fournir à tous les enfants, y compris ceux souffrant d'handicaps importants, une chance égale d'apprendre dans la mesure du possible au maximum aux côtés de leurs camarades non handicapés dans la classe d'enseignement général avec les soutiens et services dont les élèves ont besoin pour tirer le meilleur parti de leur éducation.

« Au sein de l'enseignement général » : Cela signifie que l'instruction spécialisée et les services connexes pour les élèves handicapés seront prodigués pendant qu'ils sont avec leurs camarades non handicapés dans la classe d'enseignement général.

« En dehors de l'enseignement général » : Cela désigne l'ensemble de l'instruction et des services spécialisés qui sont fournis à une classe ou un groupe composé exclusivement d'élèves handicapés. Les élèves qui ont moins de 20 heures d'enseignement spécialisé sur leur IEP reçoivent généralement des services dans un laboratoire d'apprentissage, tandis que les élèves qui ont plus de 20 heures d'enseignement spécialisé sur leur IEP reçoivent une instruction dans l'une des classes à temps complet de DCPS dans l'ensemble du district.

Programme d'éducation individualisée (IEP) : La déclaration écrite pour chaque enfant handicapé qui décrit le temps que l'enfant passera à recevoir des services d'éducation spécialisée, des services connexes et les attentes scolaires et en matière de comportement. Ce document est élaboré, examiné et révisé conformément à la loi fédérale. L'équipe IEP se réunit au moins une fois par an pour parler des progrès de l'enfant et apporter les changements nécessaires au plan.

Équipe IEP : L'équipe IEP est chargée de repérer et d'évaluer les enfants handicapés, ainsi que d'élaborer et réviser un IEP pour un enfant souffrant d'un handicap. En outre, l'équipe IEP détermine le placement d'un enfant dans l'environnement le moins restreint (LRE) possible. L'équipe IEP comprend :

- Les parents de l'enfant ;
- Au moins un professeur d'enseignement général de l'enfant ;
- Au moins un professeur d'éducation spécialisée ;
- Au moins un professeur d'éducation spécialisée ;
- Un représentant de l'Agence locale d'éducation (Local Education Agency – LEA) qualifié pour fournir, ou superviser la fourniture de, l'instruction spécialement conçue pour répondre aux besoins particuliers des enfants handicapés, et qui connaît bien le programme général et la disponibilité des ressources de la LEA ;
- Une personne capable d'interpréter les résultats d'évaluation et les implications pédagogiques connexes ;
- D'autres personnes, à la discrétion des parents ou de la LEA, qui ont des connaissances ou une expertise particulières en ce qui concerne l'enfant, y compris le personnel de services connexes, au besoin ;
- L'enfant, au besoin.

Partnership for Assessment of Readiness for College and Careers (PARCC) : L'évaluation PARCC évalue ce que votre enfant apprend à l'école et aide les enseignants et les parents à savoir si les élèves sont sur la bonne voie pour réussir à l'université et dans la vie professionnelle.

Alternate Assessment du National Center and State Collaborative (NCSC) : L'Alternate Assessment du NCSC est une évaluation informatisée qui répond aux besoins des élèves ayant les déficiences cognitives les plus importantes. Elle permet aux élèves de démontrer leur niveau par rapport aux normes de tronc commun de l'État à une ampleur, profondeur et complexité réduites.

Préavis par écrit : En vertu de la loi IDEA, les parents doivent être informés dans leur langue maternelle avant qu'un district scolaire apporte ou refuse toute modification à l'IEP d'un enfant. Cela comprend avant qu'un enfant soit évalué, déplacé vers ou retiré d'un placement non public, et avant que des changements dans les services soient apportés. Le but de cet avis est de donner aux parents la possibilité de répondre aux changements proposés avant qu'ils ne s'appliquent.

Évaluation fonctionnelle du comportement et Plan d'intervention comportementale : Une évaluation fonctionnelle du comportement est un processus utilisé pour les élèves qui ont des problèmes comportementaux ou affectifs censés gêner leurs progrès éducatifs ou les progrès des autres élèves. Au cours de ce processus, l'équipe IEP de l'enfant détermine le comportement problématique spécifique, le but de ce comportement, et si le comportement gêne les progrès éducatifs de l'enfant.

L'évaluation fonctionnelle du comportement conduit à l'élaboration d'un plan d'intervention comportementale pour enseigner un comportement acceptable. Le plan met l'accent sur l'enseignement de nouveaux comportements et compétences, mais peut exiger :

- La modification de l'environnement et des activités de l'école ou de la classe ;
- L'adaptation du programme et de la prestation de l'enseignement ;
- Les modifications de la relation enseignant-élève favorisant un comportement indésirable.

Éducation publique appropriée gratuite : En vertu de la loi IDEA, tous les élèves doivent recevoir une éducation publique appropriée gratuite. Cela garantit que votre enfant reçoive une éducation publique gratuite adaptée à ses besoins individuels.



Coordonnées au sein de la division de l'éducation spécialisée

Division of Specialized Instruction
1200 First Street, NE
Washington, DC 20002
202-442-4800
dcps.specialed@dc.gov

Programme d'aide « comportement et enseignement »
dcps.bes@dc.gov

Programme d'aide « communication et enseignement »
dcps.ces@dc.gov

Programme d'aide « apprentissage précoce »
dcps.specialed@dc.gov

Programme d'aide « indépendance et apprentissage »
dcps.ils@dc.gov

Programme « médical et enseignement »
dcps.specialed@dc.gov

Programmes d'aide sensorielle
dcps.sensorysupport@dc.gov

Programme d'aide « apprentissage spécifique »
dcps.specialed@dc.gov

Technologie d'assistance
dcps.assistivetech@dc.gov

Unité de soutien IEP centralisé
dcps.childfind@dc.gov

Inclusion de la petite enfance
dcps.earlychildhood@dc.gov

Early Stages
info@earlystagesdc.gov

Année scolaire prolongée
dcps.esy@dc.gov

Programme d'enseignement à domicile et à l'hôpital
hip.dcps@dc.gov

Modèles d'intégration
sped.inclusion@dc.gov

Services associés
dcps.relatedservices@dc.gov

Section 504
504@dc.gov

Programmes de transition
dcps.transition@dc.gov

Département du Transport de l'OSSE — Centre de ressources pour les parents
202-576-5000



DISTRICT OF COLUMBIA
PUBLIC SCHOOLS

1200 First Street, NE
Washington, DC 20002
www.dcps.dc.gov